

N°1282 - SEPT 2022

CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT D'EMPLOYÉS APE (H/F) POLYVALENTS - TEMPS PLEIN - NIVEAU D4

Missions principales : Au sein de l'Administration, le collaborateur devra, sous la responsabilité d'un chef de service, assurer le suivi administratif des dossiers de l'Administration communale de VIROINVAL.

Aptitudes :

- Disposer de bonnes notions relatives au fonctionnement d'une commune;
- Avoir connaissance des législations appliquées par les différents services et plus particulièrement du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des fiches « Focus sur la commune » de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique et des applications informatiques courantes;
- Être autonome tout en sachant travailler en équipe, être méthodique et rigoureux ;
- Avoir une organisation administrative permettant de disposer rapidement des informations utiles ;
- Savoir gérer son temps, les priorités, avoir le sens de l'organisation, de la précision et du détail dans l'exécution des tâches et un esprit d'initiative ;
- Disposer de très bonnes compétences rédactionnelles, d'une excellente orthographe et d'un esprit de synthèse ;
- Faire preuve de droiture, de réserve et respecter les principes du service public tels que l'intérêt général, l'égalité des usagers, la transparence et la continuité, dans l'exercice de la fonction;
- Être intègre et loyal ;
- Être très discret quant au caractère confidentiel des informations traitées ;
- Être rigoureux et méthodique tant sur le fond que sur la forme des missions qui lui sont confiées ;
- Faire preuve de proactivité, de dynamisme, d'esprit d'équipe et de polyvalence;

Atouts: Une expérience dans un emploi similaire dans le secteur public et connaissance de VIROINVAL et du paysage institutionnel, en particulier le fonctionnement d'une administration publique locale.

Conditions:

- Être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Être porteur d'un diplôme au moins égal au diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou d'un titre réputé équivalent - En cas de diplôme(s) étranger(s) fournir l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Satisfaire aux conditions d'engagement APE (au moment de l'engagement) est un atout.
- Disposer d'un permis de conduire B.
- En fonction des besoins du service, se rendre disponible en soirée et le weekend pour participer à des événements communaux.

Le candidat doit satisfaire aux conditions susvisées au moment de l'entrée en fonction mais aussi durant toute la carrière.

Introduire sa candidature dans les formes et délais prescrits par le présent avis de recrutement.



Réussir les épreuves de sélection :

1ère épreuve : Épreuve écrite (30 points)

- Une partie portant sur la connaissance de la langue française (15 points)
- Une partie portant sur le fonctionnement d'une commune, connaissance de VIROINVAL et du paysage institutionnel (15 points)

Seront considérés comme ayant satisfait à cette épreuve écrite, les candidats qui auront obtenu 50% des points. **Seuls les candidats qui ont réussi l'épreuve écrite participeront à la 2ème épreuve**

2ème épreuve : Epreuve informatique (10 points) : Utilisation de l'outil informatique (word, excell, outlook, ...)

Seuls les candidats qui ont obtenu 50% à l'épreuve informatique participeront à la 3ème épreuve

3ème épreuve : Epreuve orale (60 points): Entretien oral visant à évaluer la motivation et les compétences professionnelles et relationnelles du candidat.

Seront considérés comme ayant satisfait à l'épreuve orale, les candidats qui auront obtenu 50% des points

Il est nécessaire pour réussir le présent examen, d'obtenir 50% à chacune des 3 épreuves avec un minimum de 60% au total général des 3 épreuves

Modalités de dépôt des candidatures:

Pour être déclarées recevables, les candidatures devront être adressées au Collège communal - Parc communal n° 1 – 5670 NISMES **pour le 16 septembre 2022 à 16h** soit, par voie postale (date de dépôt de l'envoi à la poste faisant foi) soit, par courriel via morine.colin@viroinval.be ou déposées en mains propres contre accusé de réception avec toutes les pièces mentionnées ci-dessous :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Un extrait du casier judiciaire, modèle 595 (validité maximum 3 mois) ;
- Une copie du diplôme et / ou attestation de réussite ;
- Une copie du permis de conduire ;
- Une copie de la carte d'identité;

ATTENTION: Il ne sera pas donné suite aux candidatures ne répondant pas à l'ensemble des conditions, incomplètes ou reçues hors délai.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec le service Ressources Humaines: Madame Morine COLIN 060/30.00.21 - morine.colin@viroinval.be

AGENDA

NISMES: Envie de pratiquer un sport santé en pleine nature ? « Viroinval Nordic Walking » vous propose une formation à la marche nordique **à partir du 25 septembre 2022**. Ouverte à toutes et tous de 8 à 88 ans. Seule condition, aimer marcher .. La formation compte 5 séances (dimanche matin) entre 9h30 et 11h. Les bâtons sont prêtés pendant toute la durée de la formation.

PAF : 50 euros - Inscription obligatoire et renseignements via colinjeanpol@gmail.com ou 0495/20.68.99

NISMES: Le 08 octobre 2022 de 10h00 à 18h00 - Bourse aux vêtements et articles de puériculture au Centre Culturel Action Sud - Entrée libre - 7€/exposant - infos et réservations: 0474/61.80.55

N° 1282 - SEPT 2022

COMMUNIQUÉ DU CPAS DE VIROINVAL PRIMES ALLOCATION DE CHAUFFAGE 2022

Il existe deux primes d'allocation de chauffage.

L'une est à introduire via le CPAS de votre commune (sous certaines conditions) et l'autre est unique et à introduire au SPF Economie.

Allocation de chauffage au CPAS : Nouveautés au 1.07.2022

Les conditions pour bénéficier de l'allocation de chauffage au CPAS restent inchangées (voir ci-dessous). Cependant, pour les livraisons en vrac, le montant maximum passe de 1500 litres à 2000 litres et ce, uniquement pour les livraisons à partir du 1er juillet 2022.

En outre, le montant de l'allocation est augmenté : il sera de 36 centimes par litre.

Exemple : pour une livraison de 500 litres de mazout de chauffage à partir du 1/07/2022 ; vous bénéficierez de 240 €.

L'allocation forfaitaire, quant à elle, pour un achat à la pompe de mazout de chauffage ou de pétrole s'élève au 01.07.2022 à 456 € au lieu des 210€ octroyés auparavant. Attention, que si vous avez déjà bénéficié de la somme de 210 € en 2022, vous n'avez plus droit à percevoir cette allocation forfaitaire avant le 01er janvier 2023.

Quelques exemples :

-Si vous avez déjà reçu une allocation de chauffage de 1500 litres pour une livraison en vrac entre le 01.01.2022 et le 30.06.2022, vous pouvez à nouveau introduire une demande afin d'obtenir une allocation pour un maximum de 500 litres et pour autant que la livraison soit effectuée entre le 01.07.2022 et le 31.12.2022.

-Si vous avez déjà bénéficié d'une allocation de chauffage de 700 litres pour une livraison en vrac entre le 01.01.2022 et le 30.06.2022, vous pouvez encore bénéficier d'une allocation de chauffage pour 1300 litres pour autant que la livraison soit effectuée entre le 1/07/2022 et le 31/12/2022.

RAPPEL DES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION DE CHAUFFAGE AU CPAS

1. Vous vous chauffez au mazout de chauffage en vrac ou à la pompe, au gaz propane en vrac ou au pétrole lampant ?

2. Et, vous vous trouvez dans une des situations suivantes :

- soit vous êtes « B.I.M. » (intervention majorée de l'assurance maladie invalidité), ainsi que tous les membres de votre ménage ;

- soit vos revenus annuels bruts imposables pour l'ensemble de votre ménage ne dépassent pas 22.034,79 €, augmentés de 4.079,35 € par personne à charge ;

- soit vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes sous certaines conditions (telles que prise en charge des frais de chauffage avec votre viatique, ...).

La demande, pour être valide, doit être introduite au plus tard dans les 60 jours de la livraison et comporter la facture de mazout ou de gaz ou vos tickets de mazout ou de pétrole stipulant le prix au litre ainsi que de votre carte d'identité. A noter que pour les personnes « B.I.M. », aucun autre document n'est nécessaire. Dans les autres cas, veuillez prendre la preuve de votre situation financière et, plus particulièrement, des revenus annuels pour l'ensemble du ménage. Pour les tickets pétrole ou mazout, l'original est indispensable.

Les demandes sont à introduire soit, par courriel à l'adresse : delphine.preumont@cpas-viroinval.be soit, par courrier à CPAS de Viroinval - Parc Communal 2 à 5670 NISMES ou déposées dans la boîte aux lettres installée à l'entrée de l'Administration Communale.



Allocation de chauffage unique via le SPF Economie

Allocation unique d'un montant de 225 €

- Est destinée à tous les ménages qui chauffent leur résidence principale au mazout ou propane en vrac (pas au pétrole lampant).
- Ne peut être versée qu'une seule fois (prime unique) par ménage
- Le remplissage d'un réservoir de combustible doit avoir été effectué à domicile entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022.
- Toute personne domiciliée dans une maison unifamiliale ou un appartement pourra demander le chèque.
- La mesure a été étendue aux immeubles à appartement disposant d'un chauffage collectif.

La demande peut être introduite :

- en ligne via le site internet <https://chequemazout.economie.fgov.be/fr/login> ou
- via un formulaire papier disponible au CPAS de Viroinval et au PCS de Viroinval ou sur le lien suivant <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Forms/Formulaire-type-A-remboursement-facture-de-chauffage-logement-individuel.pdf>

Le formulaire papier est à envoyer par courrier recommandé au SPF Economie Direction Générale de l'Energie – Cellule Chèque Mazout 225 euros -Boulevard du Roi Albert II 16 à 1000 Bruxelles

Attention ! Il existe 2 types de formulaires, selon votre type de logement

- Pour une habitation individuelle : formulaire imprimable type A
- Pour une maison en copropriété : formulaire imprimable type B

Pour la demande pour une habitation individuelle, le citoyen doit aussi annexer les documents suivants :

- une copie de la facture/ du bon de livraison du gasoil ou propane en vrac ;
- une preuve de paiement de la facture annexée (relevé de compte, ticket de caisse, preuve de paiement fournie par le fournisseur) ;

Pour la demande pour une habitation en co-propriété (si la facture est au nom de votre propriétaire), le propriétaire devra enregistrer son immeuble sur le site www.fuelpremium.be et vous communiquer le numéro d'enregistrement qu'il recevra. Le propriétaire devra également vous transmettre une facture du gasoil ou propane en vrac ainsi que la preuve de paiement.

Une aide pour obtenir cette allocation unique vous est proposée via le Plan de Cohésion Sociale de VIROINVAL uniquement sur rendez-vous via le 060/30.36.54

Le CPAS de VIROINVAL reste également à votre entière disposition pour toute question : 060/31.24.90

NOUVEAUTÉ- ARRÊTÉ DE POLICE - E-GUICHET

Vous souhaitez effectuer des travaux divers, vous désirez placer un conteneur, un échafaudage sur la voie publique ?

Vous pouvez dès à présent formuler vos demandes d'arrêtés de police via l'E-Guichet de l'Administration communale :

<https://viroinval.guichet-citoyen.be/>